

COMMUNE
DE
POLLIONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2024/33

Conseil municipal du mardi 23 juillet 2024

Date de convocation du conseil municipal : 20 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Christine MORIN

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Jean-Pierre GOY, Patrick MARCHAND, Stéphanie BOURGEOIS, Christine MORIN, Didier COQUARD, Laurence SPAHR, Loïc BARBERAT, Eloïse REVOL, Aurore TOMA, Emeric GEHANT

Membres excusés : André BROTTET donne pouvoir à Anne-Marie ROZIER ; Laetitia JOUSSE donne pouvoir à Philippe Tissot ; Sylvie PERRIER donne pouvoir à Patrick Marchand ; Marie-Agnès MUGNIER ; Laurent BEAUPELLET donne pouvoir à Benoit Duval ; Aurélie GUTIERREZ donne pouvoir à Jean-Pierre Goy ; Sébastien BOUCHARD donne pouvoir à Didier Coquard ; Danielle BLATH donne pouvoir à Loïc Barberat ; Béatrice DUMORTIER donne pouvoir à Christine Morin.

Membres absents : Benjamin METELLY

OBJET : Convention de mise à disposition de la salle multi-activités
au Relais itinérant « Val'Petite Enfance »

Le rapporteur rappelle au conseil municipal que le relais itinérant organise un accueil tournant dans des locaux communaux sur le territoire de la CCVL. L'accueil se faisait dans la salle multi-activités avant que les travaux d'extension de l'école ne nécessitent d'affecter temporairement cet espace à une classe de maternelle.

Les travaux d'extension touchant à leur fin, la classe a réintégré les locaux scolaires et la salle multi-activités est à nouveau disponible pour accueillir le RPE itinérant à la rentrée.

La convention officialisant la mise à disposition de la salle multi-activités a été mise à jour.

Vu la délibération n°2023/33 du 4 juillet 2023,

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer la convention de mise à disposition de la salle multi-activités au relais itinérant « Val'Petite Enfance » telle qu'annexée à la présente délibération

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Philippe TISSOT
Maire

Certifiée conforme compte tenu de la publication et de la
transmission en préfecture le 27 juillet 2024

